

EXPERTIS 2G
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 525 176,40 euros
Siège social : 2, allée d'Evry
Technopole de Brabois
54600 VILLERS LES NANCY
507 854 420 RCS NANCY

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 10 FEVRIER 2026**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 aout 2025** s'élevant à 1 960 137,97 euros en totalité au compte Report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices

Exercice clos le 31 aout 2022 : Néant

Exercice clos le 31 aout 2023 : Néant

Exercice clos le 31 aout 2024 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Yann OLLIVIER
Gérant



ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/25	Valeurs nettes au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	22 829 524,56	22 746 412,56	83 112,00	0,37
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 199 980,83	1 199 980,83		
TOTAL (I)	24 029 505,39	23 946 393,39	83 112,00	0,35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	1 085 702,97	808 103,86	277 599,11	34,35
Autres (3)	11 486,49	31 595,53	-20 109,04	-63,65
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	303 566,90	207 467,28	96 099,62	46,32
Charges constatées d'avance (3)	579,00	577,00	2,00	0,35
TOTAL (II)	1 401 335,36	1 047 743,67	353 591,69	33,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	39 171,99	48 279,99	-9 108,00	-18,86
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 470 012,74	25 042 417,05	427 595,69	1,71
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PASSIF	Valeurs au 31/08/25	Valeurs au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital	1 525 176,40	1 525 176,40		
(dont versé : 1 525 176,40)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 318 071,24	3 318 071,24		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	152 517,00	152 517,00		
Réerves statutaires ou contractuelles				
Réerves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	6 894 913,38	5 455 104,09	1 439 809,29	26,39
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 960 137,97	1 439 809,29	520 328,68	36,14
SITUATION NETTE	13 850 815,99	11 890 678,02	1 960 137,97	16,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	65 874,00	65 874,00		
TOTAL (I)	13 916 689,99	11 956 552,02	1 960 137,97	16,39
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs	675 000,00	900 000,00	-225 000,00	-25,00
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis	675 000,00	900 000,00	-225 000,00	-25,00
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)	8 677 478,76	10 303 252,26	-1 625 773,50	-15,78
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 259 688,47	1 116 386,11	143 302,36	12,84
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	73 477,23	46 879,24	26 597,99	56,74
Dettes fiscales et sociales	867 678,29	528 459,21	339 219,08	64,19
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes		190 888,21	-190 888,21	-100,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	10 878 322,75	12 185 865,03	-1 307 542,28	-10,73
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	25 470 012,74	25 042 417,05	427 595,69	1,71
(1) Dont à plus d'un an	7 036 654,15			
(1) Dont à moins d'un an	3 841 668,60			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

	Du 01/09/24 Au 31/08/25	Du 01/09/23 Au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	4 773 657,28	4 680 872,71	92 784,57	1,98
Montant net du chiffre d'affaires	4 773 657,28	4 680 872,71	92 784,57	1,98
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		144 165,52	-144 165,52	-100,00
Autres produits	1,07	2,59	-1,52	-58,69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 773 658,35	4 825 040,82	-51 382,47	-1,06
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	136 119,46	145 553,49	-9 434,03	-6,48
Impôts, taxes et versements assimilés	10 384,00	6 883,00	3 501,00	50,86
Salaires et traitements	4 229 269,98	4 104 156,00	125 113,98	3,05
Charges sociales	74 804,11	87 920,28	-13 116,17	-14,92
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 108,00	9 108,00		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 057,50		5 057,50	
Dotations aux provisions				
Autres charges	2,05	1,30	0,75	57,69
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 464 745,10	4 353 622,07	111 123,03	2,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	308 913,25	471 418,75	-162 505,50	-34,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				

	Du 01/09/24 Au 31/08/25	Du 01/09/23 Au 31/08/24	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	1 853 711,01	1 433 812,57	419 898,44	29,29
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 960,56	758,04	3 202,52	422,47
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges		1 000,00	-1 000,00	-100,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 857 671,57	1 435 570,61	422 100,96	29,40
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	138 903,85	445 610,07	-306 706,22	-68,83
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	138 903,85	445 610,07	-306 706,22	-68,83
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 718 767,72	989 960,54	728 807,18	73,62
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 027 680,97	1 461 379,29	566 301,68	38,75
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	160,00		160,00	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	160,00		160,00	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	150,00		150,00	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	150,00		150,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10,00		10,00	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	67 553,00	21 570,00	45 983,00	213,18
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 631 489,92	6 260 611,43	370 878,49	5,92
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 671 351,95	4 820 802,14	-149 450,19	-3,10
Bénéfice ou Perte	1 960 137,97	1 439 809,29	520 328,68	36,14

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017, N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement TOTAL				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL				
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers				
		Autres immos corporelles				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations	22 746 412,56		148 776,52	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts et autres immobilisations financières	1 199 980,83			
TOTAL			23 946 393,39		148 776,52	
TOTAL GENERAL			23 946 393,39		148 776,52	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelo. TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL				
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers				
		Autres immos corporelles				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations		65 664,52	22 829 524,56	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières			1 199 980,83	
TOTAL			65 664,52		24 029 505,39	
TOTAL GENERAL			65 664,52		24 029 505,39	



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL EXPERTIS 2G

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
YZICO - 2 ALLEE D'EVRY 54600 VILLERS LES NANCY - EXPERTIS PARTENAIRE - 2 ALLEE D'EVRY 54600 VILLERS LES NANCY -	17 517 000,00	1 724 175,00	65,40	13 449 507,56				47 083 890,00	2 986 776,00	1 482 216,92
YS AUDIT - 1 RUE BASSE 57800 FREYMING MERLEBACH -	2 765 802,00	4 355 062,00	99,96	8 834 264,00				819 879,00	597 991,00	349 854,40
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)	10 000,00	4 673,00	99,90	41 301,00				15 240,00	-37,00	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a amoné à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
 (6) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	125 300,00		125 300,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 090 760,47	1 090 760,47	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	5 854,51	5 854,51	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 631,98	5 631,98		
Charges constatées d'avance	579,00	579,00		
TOTAUX		1 228 125,96	1 102 825,96	125 300,00
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 084 691,47
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 084 691,47

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	303 820,00	5,02
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	303 820,00	5,02

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	8 677 478,76	1 640 824,61	6 216 603,46	820 050,69
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	73 477,23	73 477,23		
Personnel & comptes rattachés	387 323,94	387 323,94		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	162 992,69	162 992,69		
Etat & Impôts sur les bénéfices	11 319,00	11 319,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	298 186,38	298 186,38		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 856,28	7 856,28		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	1 259 688,47	1 259 688,47		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	10 878 322,75	3 841 668,60	6 216 603,46	820 050,69
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	1 623 819,86			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

CHARGES À PAYER**CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN****MONTANT**

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 335,35
Emprunts et dettes financières divers	83 625,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 440,00
Dettes fiscales et sociales	557 856,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER**692 257,20**

ENGAGEMENTS DONNÉS

- prêt LCL d'un solde de 2 455 034.38€ au 31/08/25 : nantissement de 31.242 actions de la société Expertis Partenaires et associés

- prêt CREDIT AGRICOLE d'un solde de 2 725 815.53 € au 31/08/2024 et BPL d'un solde de 2 127 150.63 € au 31/08/2025 : nantissement commun de 964.433 actions de la société Yzico

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	139 957,48					139 957,48
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	139 957,48					139 957,48
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	139 957,48					139 957,48

Olivier DIETSCH

EXPERT-COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE EST

Philippe LIBAUD

EXPERT-COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE EST

EXPERTIS 2G

SARL au Capital de 1 525 176,40 Euros

2, Allée d'Evry

Technopôle de Brabois

54 600 VILLERS LES NANCY

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2025**

A l'Assemblée Générale de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXPERTIS 2G relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation ont fait l'objet d'un test de dépréciation.
- Les relations financières et commerciales effectuées avec les sociétés du groupe ont été vérifiées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANCY et HEILLECOURT, le 4 février 2026

Olivier DIETSCH
Commissaire aux Comptes



Philippe LIBAUD
Commissaire aux comptes

